

Police Municipale

5. rue de la République 06530 Saint Cézaire sur Siagne Tél. 04 93 40 57 61 pm@saintcezairesursiagne.fr



ARRÊTÉ MUNICIPAL

PM:

N° 2022-PM-337

Référence :

PM/BM

Obiet:

Voirie évacuation de gravas

Date:

Du mercredi 21 décembre au vendredi 31 décembre 2022

Nous, Christian ZEDET, Maire de la Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne ;

Vu les articles L.2213-1 à L.2213-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement ;

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R.130-4, R.130-2, R.343-4 et R.417-10 :

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment l'article L.131-1;

Vu le Code Pénal et notamment l'article R.610-5;

Considérant la demande en date du 20 Décembre 2022 formulée par Monsieur Michel IAROPOLI. gérant de la société de maconnerie IAROPOLI - 2 06.72.70.75.85 - - à Saint-Cézaire-sur-Siagne --pour l'évacuation de gravas avec un camion VL au 2 et 4 bis rue Victor HUGO.

ARRETONS

Article 1:

La société de maçonnerie est autorisée à stationner un camion VL pour l'évacuation de gravas au droit du 2 et 4 bis rue Victor HUGO, entre le 21 Décembre et le 31 décembre 2022 suivant les conditions météorologiques.

Article 2:

Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise effectuant les travaux sous le contrôle de la Police municipale.

Article 3:

Tout véhicule laissé en stationnement lors des travaux, dans un périmètre concerné, sera verbalisé et mis en fourrière.

Article 4:

Conformément à l'article R.421-1 du Code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté.

Article 5:

Le présent arrêté sera publié et notifié à la société «IAROPOLI».

Article 6:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame la Directrice des Services. Monsieur le Responsable de la Police municipale, Monsieur le Responsable des services techniques de la ville, chargés, chacun en ce qui le concerne, de son

exécution.

Fait à Saint Cézaire sur Siagne, Le mardi 20 décembre 2022

Pour le Maire de Saint-Cézaire-sur- Siagne

Le 1er adjoint, Franck OLIVIER